



PROCÈS-VERBAL

#17 de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025** à 8 h 30.

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Aref Salem, président du conseil d'administration

Madame Effie Giannou, vice-présidente du conseil d'administration

Madame Julie-Pascale Provost, membre du conseil d'administration

Madame Mercedes Plante, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Gariépy, membre du conseil d'administration

Monsieur Jocelyn Pauzé, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Aref Salem, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de messieurs Alex Bottausci et Dominic Perri à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 9 h 23, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-154 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ par M. Sylvain Gariépy
APPUYÉ par Mme Julie-Pascale Provost

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-155 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ par Effie Giannou
APPUYÉ par Julie-Pascale Provost

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration extraordinaire de la Société tenue le **2 décembre 2025**.

CA-2025-156 AUTORISER UNE ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF POUR LES ANNÉES 2026 À 2028 ENTRE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par Sylvain Gariépy
APPUYÉ par Effie Giannou

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'autoriser une entente concernant les services de transport collectif pour les années 2026 à 2028 entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM) relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM; cette entente sera en vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Cette autorisation est conditionnelle à l'acceptation du conseil d'administration de l'ARTM prévu le 18 décembre;
- 2° de mandater la directrice générale et les représentants autorisés par la Société à signer l'Entente.

CA-2025-157 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de lever la séance à 9 h 25.

Les résolutions CA-2025-154 à CA-2025-157 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif adjoint

AREF SALEM

ANDRÉ PORLIER